

*Assurance-santé—Loi*

compte du mal qu'elle a fait, que le premier ministre (M. Trudeau) ferait bien de substituer au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le plus tôt possible une personne plus fortement engagée à respecter le fédéralisme coopératif et les principes fondamentaux régissant l'établissement de relations harmonieuses entre le gouvernement et le secteur privé. Alors, tous les députés intéressés pourraient s'ingénier à rendre le régime d'assurance-maladie plus efficace pour les Canadiens dans chaque région du pays.

**M. Skelly:** Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions au député. Dans l'édition du 15 décembre du *Journal d'Edmonton*, l'ancien président de l'Alberta Medical Association, en parlant du fait que les conservateurs fédéraux avaient décidé de défendre l'assurance-maladie, a fait remarquer qu'ils savaient très bien qu'ils signeraient leur arrêt de mort s'ils s'opposaient à l'assurance-maladie. A la place, les conservateurs fédéraux s'efforceront d'écarter cette question qui pourrait être délicate au moment des élections et ils ont promis d'arranger les choses pour nous une fois arrivés au pouvoir.

Si c'est là l'accord conclu entre les médecins canadiens et le parti conservateur, il est malheureux à mon avis que le dernier député, et surtout le critique du parti conservateur en matière de santé, n'ait pas expliqué comment il allait arranger les choses pour les médecins.

**M. Epp:** Si, je l'ai fait.

**M. Skelly:** Cela semble avoir été confirmé par d'autres membres du caucus conservateur de l'Alberta qui ne se privent pas de dire ce qu'ils feront quand ils seront au pouvoir. Beaucoup de gens s'inquiètent de tout ce que permet cette législation. Le dernier député qui a pris la parole pourrait peut-être nous dire comment les conservateurs s'y prendront pour arranger les choses pour les médecins.

Deuxièmement, il a parlé des propositions de l'Association des infirmières canadiennes. Je pense aux quatre propositions de base qui, selon cet organisme, permettraient d'améliorer nettement les soins médicaux au Canada grâce à la prévention, à des programmes de soins à domicile et à une diminution substantielle des coûts. Je suis curieux de savoir pourquoi le critique du parti conservateur en matière de santé ne dit pas en public que son parti est prêt à financer ces programmes. Pourquoi les conservateurs ne sont-ils pas disposés à annoncer à la Chambre qu'ils financeront directement ces genres de programmes s'ils prennent le pouvoir?

**M. McMillan:** Monsieur le Président, il me reste environ 90 secondes pour répondre à deux questions. Le député me demande si nous avons pris des engagements envers la profession médicale ou les provinces. Je lui répondrai simplement que nous nous sommes engagés, non seulement envers eux mais envers tous les Canadiens, à aborder la question des soins médicaux dans une atmosphère d'harmonie et non de discorde. Contrairement au NPD et aux libéraux, nous n'allons pas nous servir des médecins ni des provinces, ni même des patients, pour tirer simplement des avantages politiques. Ce que nous voulons, c'est réformer l'assurance-maladie et la sauvegarder, au lieu de faire comme les socialistes et le parti gouvernemental qui en font une sorte de cri de ralliement pour tenter de récupérer les électeurs qu'ils ont perdus.

Quant à la deuxième question du député, elle semble montrer qu'il n'a pas écouté le moins du monde les discours longs et profonds qu'ont prononcés mes collègues conservateurs, le

député de Provencher, le député de Rosedale, le député d'Oxford (M. Halliday) et le député de Calgary-Centre (M. Andre), lesquels ont tous traité en détail de cette question.

[Français]

**Le président suppléant (M. Herbert):** A l'ordre!

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Herbert):** Après le discours du dernier orateur, il reste encore six minutes pour des commentaires.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur le Président, c'est la première occasion qui s'offre à moi de vous féliciter pour votre nomination comme vice-président des comités pléniers. Depuis mon arrivée à la Chambre, je peux dire que vous êtes parmi les députés les plus assidus. De toute évidence, vous connaissez bien le fonctionnement et l'ambiance de la Chambre. Je sais que vous vous acquitterez de vos fonctions avec brio.

**Des voix:** Bravo!

• (1410)

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur le Président, juste avant la pause, je me suis levé pour poser une question au député de Hillsborough (M. McMillan), qui a été le dernier à prendre la parole. Comme il n'a pas eu le courage de revenir défendre sa position équivoque...

**M. Thacker:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne voudrais pas être méchant avec mon collègue de Northumberland-Miramichi, mais si ma mémoire est fidèle, rien dans le Règlement n'autorise à poser des questions et à faire des observations en l'absence du député qui avait la parole. Je désire connaître votre décision à ce sujet. A mon avis, quand le dernier député à prendre la parole ne peut pas venir, c'en est terminé pour lui et nous passons au député suivant.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Il ne s'agit pas d'une question de Règlement.

La parole est au député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne).

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur le Président, je disais que j'avais une question pour le député de Hillsborough. Il n'est pas revenu à la Chambre sans doute parce qu'il a trop mangé ou pour une raison de ce genre. Je ferai une brève observation à propos de ce qu'il a dit.

**M. Thacker:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Encore une fois, le député de Northumberland-Miramichi ne devrait pas faire d'observations à l'égard des habitudes alimentaires de mon collègue de Hillsborough, tout comme nous ne parlons pas de ce que boivent certains députés ou de leurs habitudes personnelles.